



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Lyon, le **28 JUIN 2019**

Service Sécurité et Transports

Unité Permis et Titres de Navigation

Affaire suivie par : Sébastien BARRAUD

Courriel : ddt-navigation@rhone.gouv.fr

Vos ref : ND/AEBH/JC/391644

Monsieur le Président,

Par courrier du 5 mai 2019, vous m'alertez sur les difficultés rencontrées par des bateaux-écoles rattachés au service instructeur de Lyon (DDT du Rhône) pour obtenir des places en vue d'inscrire leurs candidats à l'examen théorique pour la conduite des bateaux de plaisance.

Vous évoquez en premier lieu la baisse du nombre de places d'examen offertes par le service.

Une réduction d'environ 10 % des places offertes à l'examen a en effet été décidée en 2018 (soit environ 1 900 places), afin de tenir compte de la suppression d'un poste à compter du mois de mars 2018. Cet élément de contexte de baisse d'effectif alloué à l'unité des permis et titres de navigation de la DDT du Rhône a été présenté aux représentants de la profession des bateaux-écoles, ainsi que sa conséquence sur le nombre de journées d'examen, lors du comité local de suivi du 13 décembre 2017.

Pour ce qui concerne l'année 2019, le nombre de places proposées initialement par le service, telles que planifiées dans le calendrier prévisionnel validé en début d'année, est identique en nombre et en répartition par centre d'examen, par comparaison à la situation de 2018.

Si le nombre de places proposées pour l'année 2019 n'a pas baissé par rapport à 2018, il s'avère toutefois insuffisant pour répondre à la demande et notamment en cette période de préparation de la saison estivale. Cependant, l'unité des permis et titres de navigation de la DDT du Rhône n'est pas en mesure d'offrir davantage de places d'examen au regard de son dimensionnement et du périmètre de ses missions qui, pour ce qui concerne le permis plaisance, s'étend sur 19 départements

A plusieurs reprises, les représentants de la profession ont eux-mêmes évoqué cet élément de contexte, notamment à l'occasion des comités locaux de suivi, et j'ai moi-même alerté le ministère au sujet de cette situation et des difficultés que cela engendre pour les bateaux-écoles, avec des répercussions sur leur activité professionnelle (manque de places d'examen, allongement des délais d'attente, distorsion de concurrence par rapport aux bateaux écoles situés dans des secteurs où ces délais sont moins longs).

Monsieur Pierre BOST
Président de la Fédération Nationale des Bateaux-Écoles
Le Saint-Clair
148 allée du Château
83 700 SAINT-RAPHAËL

Il s'avère par ailleurs que l'unité des permis et titres de navigation de la DDT du Rhône rencontre actuellement de grandes difficultés en matière de ressources humaines, et notamment de recrutement dans le cadre des derniers cycles de mobilité. En effet, sur les six agents affectés au pôle plaisance, 3 vont partir entre le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre, soit 50 % de l'effectif, avec des postes laissés vacants faute de candidats. Un autre agent de ce pôle se trouve être absent pendant 3 mois pour raison médicale.

Dans ce contexte, le directeur adjoint de la DDT a souhaité effectivement s'entretenir en urgence avec les représentants de la profession pour les informer de cette situation, évoquer les pistes envisagées en matière de recrutement d'une part et d'adaptation des missions d'autre part.

Afin d'adapter le plan de charge aux moyens humains disponibles tout en maintenant le nombre de places d'examen, la décision a été prise pour l'année 2019 de rapatrier à Lyon les 13 journées de sessions d'examen planifiées sur les centres extérieurs sur les 5 derniers mois de l'année. Cette décision est provisoire et n'a pas vocation à être reconduite en 2020 à condition que les leviers de recrutement mobilisés aboutissent.

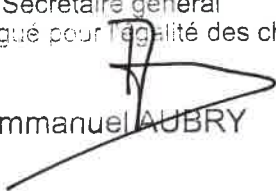
La DDT étudie activement l'ensemble des pistes de recrutement, hors processus de mobilité classique, des solutions sont en train d'être trouvées. Elle va également pouvoir mettre en place une aide vacataire complémentaire durant le second semestre.

Enfin, les surréservations pratiquées par certains bateaux-écoles sont également sources de difficultés pour obtenir des places d'examen dans le contexte actuel.

Pour y répondre, mes services travaillent avec le Ministère en charge des transports à l'amélioration du processus dématérialisé d'inscription à l'examen des permis plaisance mis en place en 2017. L'objectif est d'optimiser le processus d'inscription et de limiter le phénomène de surréservation, afin d'assurer une meilleure égalité des chances d'inscription entre les bateaux-écoles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Le préfet
Secrétaire général
Préfet délégué pour l'égalité des chances



Emmanuel AUBRY